

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 49 (1978)  
**Heft:** 6: Activité : jalons 1978-1979 : un conseiller fédéral nous parle

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION  
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLIX<sup>e</sup> ANNÉE  
Paraît une fois par mois  
N<sup>o</sup> 6 Juin 1978

## SOMMAIRE

**Programme d'activité 1978-1979** (137) ; **Allocution de M. Georges-André Chevallaz** (141) ; **Chronique économique** : L'évolution des prix en Suisse (147) ; L'évolution des cotisations de l'AVS - AI - APG (148).

## Programme d'activité 1978-1979

(adopté lors de l'assemblée générale du 20 mai 1978 à Saint-Imier)

Dans la perspective de changements nécessaires et futurs (organisation, structures et buts) de l'ADIJ, ses organes centraux approfondiront la réflexion afin de présenter des options claires à ses membres en 1979.

A cet effet, le secrétariat, la direction et le comité central dirigeront tous leurs efforts vers la recherche de solutions réalistes pour la poursuite des activités de l'ADIJ et par conséquent pour la promotion et la sauvegarde économique des sept districts. Dans cette perspective, il ne fait aucun doute que l'ADIJ ne pourra se passer de la consultation et de la concertation avec les autorités administratives responsables des différentes parties du Jura.

Tel est le mot d'ordre fixé pour les organes centraux ! Quant aux commissions, qui sont, pour l'ADIJ, ses antennes dans le terrain, voici quelques exemples de leur activité ces prochains mois :

**La commission ferroviaire** concentrera son activité sur les points suivants :

- la poursuite et le développement des démarches en faveur de Delle (étude de sillons horaires différents, en particulier une relation matinale Suisse - France) ;
- l'élaboration, en collaboration avec les CFF et l'ADEP, d'une campagne

publicitaire en faveur de la liaison (Berne) - Bienne - Delémont - Belfort - (Paris) qui insistera sur les possibilités de correspondance à Belfort, non seulement vers Paris, mais aussi vers la Franche-Comté, la Bourgogne, l'Alsace et la Lorraine (lancement en mai 1979) ;

- la défense des lignes régionales (la menace actuelle sur la ligne Sonceboz - Moutier peut brutalement fondre sur d'autres lignes) ;
- la discussion avec les CFF du futur horaire 1979 - 1981. Il conviendra aussi de procéder à une première étude des propositions des CFF quant à la généralisation de l'horaire cadencé en 1981.

**La commission routière jurassienne** s'occupera de :

- l'amélioration du réseau routier existant, examen et suite à donner aux requêtes des communes, collectivités et particuliers ;
- maintenir le contact permanent avec le comité d'action Pro Transjurane. Suivre et soutenir les efforts du bureau exécutif et de la commission technique ;
- en collaboration étroite avec les ingénieurs en chef des III<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> arrondissements, la liquidation des affaires